|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | SANTE – E – E2 |
| Numéro de poste Sysper: | 268907 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Sabine Pelsser  2ieme trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: Click or tap to enter a date. |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTE) vise à donner aux Européens la tranquillité d’esprit que procurent l’accès aux soins de santé, la sécurité alimentaire et la protection contre les épidémies et les maladies. Notre objectif est d’établir et de maintenir les normes élevées de l’Europe en matière de sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de durabilité des denrées alimentaires, de santé animale et végétale, et de mettre en place les systèmes de santé les plus abordables, accessibles et performants.

L’unité SANTE.E.2 «Technologies de transformation des aliments et nouveaux aliments», qui fait partie de la direction «Sécurité alimentaire, durabilité et innovation» de la DG SANTE, est chargée de la politique et de la législation concernant les nouveaux aliments, les agents d’amélioration des aliments, les matériaux en contact avec les denrées alimentaires, les contaminants dans les denrées alimentaires et le contrôle des résidus de médicaments vétérinaires. Ces domaines ont une incidence concrète sur la vie des consommateurs et peuvent attirer beaucoup d’attention de la part des politiques et des médias.

Nous travaillons en étroite collaboration avec d’autres services de la Commission, les États membres, l’industrie, les organisations de la société civile et les pays tiers.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous offrons un travail varié, concret et intéressant avec une équipe très motivée, expérimentée et amicale qui valorise la coopération et le travail en équipe. Nos collègues proviennent de milieux éducatifs différents. Nous proposons un poste intéressant au sein de notre équipe qui travaille sur les agents d’amélioration des aliments. L’équipe est chargée d’élaborer la législation et les politiques qui garantissent la sécurité de ces produits. Nous travaillons en contact étroit avec l’EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments), le CCR, les experts des États membres et les collègues impliqués dans des secteurs connexes au sein de la DG SANTE et d’autres DG, et dialoguons fréquemment avec les parties prenantes et les ONG.

Le nouveau collègue jouera un rôle actif dans la mise en œuvre de la législation sur les agents d’amélioration des aliments et soutiendra l’évolution des politiques et de la législation, dans le but de maintenir un niveau élevé de sécurité alimentaire.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue motivé et dynamique, doté d’une solide expérience scientifique (sciences alimentaires, chimie, toxicologie, biologie, biochimie ou similaire), qui montre un véritable élan pour ce poste.

Tout candidat devrait démontrer:

* une excellente connaissance et expérience du système législatif de l’UE, en particulier dans le domaine de la législation alimentaire européenne. Une connaissance et expérience dans les domaines de l’évaluation et de la gestion des risques, idéalement dans le domaine alimentaire est un atout;
* un engagement fort pour assurer la qualité et la précision ainsi que la capacité de planifier et d’exécuter les tâches de manière indépendante et flexible;
* des capacités d’analyse avérées, résolution de problèmes et discernement;
* une aptitude claire à communiquer couramment en anglais, tant oralement que par écrit;
* une aptitude à travailler à la fois de manière autonome et au sein d’une équipe ayant des parcours éducatifs divers;
* d’excellentes capacités de communication orale et écrite afin de communiquer efficacement et facilement avec les parties prenantes internes et externes.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)